



Orges, le 23 Octobre 2019

## **PREAVIS MUNICIPAL N° 04-2019**

Au Conseil Général de la Commune d'Orges

*Concerne : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 45'000.- pour la réalisation d'un jardin d'enfants dans l'ancienne salle de classe de l'école.*

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

À la suite de la multiplication des enfants en bas âge dans notre village, la municipalité s'est approchée de Mme Boesiger, Directrice de Pom'Potes, pour connaître le fonctionnement d'une halte-garderie ou d'un jardin d'enfants.

Parallèlement à cela, la commune de Fiez a donné son congé à Mme Boesiger pour les locaux dans lesquels elle est maintenant.

Mme Boesiger est venue voir si Orges pourrait devenir un lieu de garde pour le préscolaire. Elle a été enchantée par cette visite.

Afin de savoir si le dossier est acceptable par les structures d'accueil, une autre visite a été formalisée avec Mme Claire Soules, chargée d'évaluation des milieux d'accueil pour le Canton de Vaud.

La situation d'Orges avec

- l'ancienne salle de classe
- les WC déjà à hauteur des enfants
- la cour qui peut être fermée
- la place de jeux

a beaucoup de qualités pour accueillir une garderie.

Afin que les locaux soient viabilisés et qu'une autorisation d'exploiter soit délivrée, il faudrait :

- refaire le plancher en posant une isolation phonique pour le greffe et modifier le système de fermeture des fenêtres
- mettre une petite cuisine dans les toilettes garçons pour que Mme Boesiger puisse proposer des ateliers à thèmes, dont la cuisine, pour les plus grands.
- rafraîchir les WC
- terminer de clôturer la cour
- démonter les perches.

Ce projet tient à cœur à la Municipalité car Orges est situé à une extrémité de l'établissement scolaire de Grandson. Les structures d'accueil sont à Grandson, Champagne, Concise, Tévenon et Montagny. Il serait judicieux qu'un accueil collectif de jour soit mis en place sur notre commune or le RADEGE n'a aucun projet allant dans ce sens.

Si cette proposition est acceptée, un contrat sera passé avec Madame Boesiger portant sur une location d'une durée minimale de 5 ans.

Ce nouvel emploi de l'ancienne salle de classe nous obligera à reloger les utilisateurs actuels de cette surface. Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude et personne ne sera oublié.

Ceci exprimé, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à accepter le texte suivant :

### **Le Conseil général d'Orges**

- sur proposition de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission de gestion et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **Décide**

art. 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 45'000.- pour la réalisation du projet d'accueil préscolaire.

art. 2 : de financer ces travaux au moyen de l'emprunt

art. 3 : de valoriser cette installation au bilan sur le compte 9.143.01 ouvert à cet effet

art. 4 : de l'amortir linéairement sur une durée de 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

J.-Ph Petitpierre



La Secrétaire

C. Woëts